



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Première Commission

Questions renvoyées à la Première Commission

Lettre datée du 21 septembre 2012, adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-septième session, tenue le 21 septembre 2012, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/67/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont elles aussi été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) Vuk Jeremić



Annexe

Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [5].

G. Désarmement

2. Réduction des budgets militaires [86].
3. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [87].
4. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est [88].
5. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale [89].
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [90].
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [91].
8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [92].
9. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [93].
10. Désarmement général et complet [94]:
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;
 - c) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri;
 - f) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - g) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
 - h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - i) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - j) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements;
 - k) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;

- l) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
 - m) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes;
 - n) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites;
 - o) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - p) Relation entre le désarmement et le développement;
 - q) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - s) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
 - t) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - u) Désarmement régional;
 - v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - w) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - x) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
 - y) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
 - z) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
 - aa) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - bb) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
 - cc) Réduction du danger nucléaire;
 - dd) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - ee) Désarmement nucléaire;
 - ff) Missiles.
11. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [95] :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;

- d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.
12. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [96] :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
13. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [97].
14. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [98].
15. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [99].
16. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [100].
17. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [101].
18. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement [102].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

19. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [116].
20. Planification des programmes [131].
-